



## REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Durban (Afrique du Sud), 5 décembre 2011

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et  
le Parlement de l'Afrique du Sud*



### DOCUMENT FINAL

*adopté par consensus le 5 décembre 2011*

1. Nous, parlementaires du monde entier, réunis à Durban (Afrique du Sud) à l'occasion de la 17<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 7<sup>ème</sup> Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, constatons que les changements climatiques restent une menace potentiellement irréversible pour l'humanité et la planète, qui risque d'alourdir les menaces pour la paix et la sécurité internationales et appelle d'urgence une réponse globale collective et concertée.
2. Nous réaffirmons que, sous leur forme actuelle, les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre temps, menaçant les forêts, la qualité des sols, la sécurité alimentaire et énergétique, la santé humaine et animale et l'approvisionnement en eau potable, et engendrant des risques accrus d'inondations, de sécheresses et autres catastrophes. Aussi toutes les Parties doivent-elles travailler ensemble pour faire face aux changements climatiques afin d'assurer le développement durable et l'approvisionnement en nourriture, en énergie et en eau, et d'éviter le plus possible que les risques naturels se muent en catastrophes naturelles.
3. Nous constatons que le réchauffement planétaire est corroboré par des preuves scientifiques et que les moyennes de température plus élevées sont dues en grande partie à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Nous estimons en outre que des réductions importantes des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont nécessaires pour limiter à 2°C la hausse des températures mondiales moyennes par rapport aux niveaux préindustriels. Nous saluons donc la décision prise à la COP16/CMP6 à Cancún d'adopter l'objectif mondial à long terme d'une augmentation maximale de température de 2° C, étant entendu que ce plafond sera revu en 2015 à la lumière des dernières données scientifiques. Nous prions instamment toutes les Parties à s'engager le plus résolument possible.
4. Nous nous félicitons des résultats positifs des Accords de Cancún, où sont définies certaines des mesures clés nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et aider les pays en développement à se protéger des effets des changements climatiques et à construire un avenir durable. La COP16 a consacré les engagements de réduction des émissions pour l'après-2012 soumis par certaines des Parties à la Conférence de Copenhague (COP15), et le respect de l'obligation qui est la leur de mettre en œuvre des stratégies de développement à faible émission de carbone. En outre, la COP16 fait obligation aux Parties de rendre compte plus systématiquement des émissions, et des mesures prises pour les réduire, ainsi que d'apporter un soutien financier et technologique amplifié aux pays en développement. Nous voyons dans ces résultats une étape vers le rétablissement à terme de la confiance et de l'espoir. Il faut impérativement poursuivre sur cette lancée et veiller à ce que les engagements financiers pris à Cancún au titre des fonds de démarrage rapide soient pleinement honorés et rapidement déboursés.
5. Nous réaffirmons notre conviction que pour parvenir à un résultat global et équilibré à la COP17/CMP7, les Parties doivent continuer à travailler sur les principes et dispositions de la

CCNUCC dans le cadre fixé à Bali et conformément aux accords de principe conclus à Cancún. Nous saisissons cette occasion pour dire à nouveau qu'un processus multilatéral ouvert et transparent dans le cadre de la CCNUCC est le seul forum de négociation d'engagements internationaux sur les changements climatiques et qu'il faut veiller à ce que les intérêts des pays en développement, en particulier les plus vulnérables, soient protégés.

6. Nous réaffirmons notre conviction que le principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives doit être la base de toute action décidée au plan multilatéral pour faire face aux changements climatiques et ne doit pas être remis en cause. Nous réaffirmons que nous, parlementaires, mettrons tout en œuvre pour renforcer la coopération internationale en vue d'atteindre les objectifs de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et des accords de la COP17 sur les changements climatiques.

7. Sachant que la première période d'engagement du Protocole de Kyoto prendra fin en 2012 et que les pays en développement assument aujourd'hui une plus grande part de la réduction des émissions, nous réaffirmons que l'objectif final du processus de négociation est l'adoption d'un nouvel accord mondial juridiquement contraignant, qui ouvre la voie à un développement résilient engendrant peu d'émissions de CO<sub>2</sub>. En attendant la mise en place d'un cadre global, nous engageons toutes les grandes économies à honorer leurs engagements au titre de l'Accord de Cancún, notamment leurs obligations découlant du Protocole de Kyoto.

8. Nous réaffirmons qu'il faut soutenir de toute urgence la mise en œuvre des efforts d'adaptation accomplis par les pays en développement, en particulier les petits Etats insulaires en développement les plus vulnérables, les pays les moins avancés (PMA) et les pays africains. Nous insistons donc sur l'importance de parvenir à un bon équilibre entre adaptation et atténuation, deux volets en matière de lutte contre les changements climatiques qui sont cruciaux pour les négociations. Nous appelons les Parties à privilégier les questions transversales que sont la réduction des risques de catastrophe et le renforcement des capacités et à leur accorder la plus grande attention.

9. Nous soulignons que la mobilisation de moyens financiers et les transferts de technologie auxquels les pays développés se sont engagés en vertu de la CCNUCC sont cruciaux pour faire face aux changements climatiques et qu'ils impliquent que les questions de gouvernance et les arrangements institutionnels soient réglés de manière transparente et efficace, garantissant ainsi aux pays tant en développement que développés l'accès aux fonds pour le climat et aux flux technologiques ainsi que l'égalité dans leur gouvernance et leur administration.

10. Nous appelons donc à l'entrée en action rapide de toutes les instances créées en vertu de l'Accord de Cancún, à savoir le Comité pour l'adaptation, le Comité exécutif technologique ainsi que son centre et son réseau des technologies climatiques, le Registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, le Programme de travail et le Forum éventuel sur les mesures de riposte et le Fonds vert pour le climat.

11. En tant que membres de l'Union interparlementaire, nous réaffirmons notre volonté de travailler en partenariat avec d'autres parties prenantes, notamment les administrations locales, les organisations de la société civile et les entreprises, à la recherche de réponses durables à long terme aux menaces planétaires qui pèsent sur l'environnement. Nous appelons donc les parlements à continuer d'agir vigoureusement pour assurer l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de lois sur les changements climatiques.

12. Nous nous engageons à continuer à faire émerger une position commune sur la menace que font peser les changements climatiques, et sur les mesures qui sont nécessaires pour prévenir toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.
13. Nous réitérons notre engagement à aider nos gouvernements à mettre en œuvre les accords existants et futurs sur les changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe.
14. Nous appelons les Parties participant à la Conférence de Durban à trouver des solutions durables et à parvenir à un accord global, équitable et juridiquement contraignant établissant un cadre international juste et efficace avec la participation de toutes les grandes économies.
15. Nous appelons l'Union interparlementaire à diffuser le présent document et à en faire connaître le contenu auprès des instances multilatérales, des gouvernements, des organisations de la société civile et du secteur privé afin de bien leur faire comprendre que la collaboration est essentielle pour faire face aux changements climatiques conformément aux principes et dispositions de la CCNUCC et ouvrir ainsi la voie à un avenir meilleur, plus sain, plus propre et plus sûr.
16. Nous réaffirmons notre ferme conviction que les parlements doivent se voir accorder un statut approprié au processus de négociation de la CCNUCC. Convaincus que cette mesure contribuerait à susciter de nouvelles opportunités pour faire face aux changements climatiques, nous nous engageons à faire campagne pour atteindre cet objectif
17. Nous décidons d'exercer plus étroitement notre droit de regard sur l'action et les engagements des gouvernements concernant les changements climatiques, et d'apporter à ceux des parlements qui sont moins bien dotés pour exercer ce droit de regard le soutien de parlements mieux dotés.